



# MARCHE NOCTURNE 2026

## ST HILAIRE DE BRETHMAS

**Date :** Samedi 11 juillet 2026 à partir de 19h  
**Lieu :** Centre village de St Hilaire de Brethmas

### INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE S'INSCRIRE

- ✓ Marché ouvert aux entreprises ou associations, le numéro de SIRET est obligatoire
- ✓ Le tarif applicable par délibération n° 2025\_90 est de 3€ le mètre
- ✓ Les stands sont limités 4 mètres linéaires maximum sauf pour les camions type « Food truck » où la longueur du camion fait fois
- ✓ Le paiement devra être par chèque à l'ordre du « Trésor public »
- ✓ Les arrivées se feront par tranches horaires avec un numéro d'emplacement attribué à chaque exposant communiqué par mail avant la date du marché
- ✓ Les places seront attribuées par la municipalité, et ne seront pas négociables
- ✓ La présence est indispensable durant toute la durée du marché
- ✓ Le nombre de places est limité, des refus sont possibles en cas de fortes demandes
- ✓ Il s'agit d'un marché « nocturne », donc en soirée, prévoyez donc des lumières autonomes pour vos stands (*à pile ou batterie facilement trouvable dans les magasins de bazars par exemple*)
- ✓ Il est possible que certains emplacements soient au soleil, prévoyez le nécessaire pour vous en protéger et protéger votre stand
- ✓ La commune prévoira des prises électriques **UNIQUEMENT** pour les stands à denrées périssables.

#### Pour vous inscrire

Retourner le bulletin d'inscription ci-joint **INTEGRALEMENT REMPLI** accompagné du chèque libellé à l'ordre du «Trésor Public»

**BULLETIN + CHEQUE SOUS ENVELOPPE**

Mairie, 1 chemin du stade, 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Le montant du chèque correspond au nombre de mètre linéaire souhaité multiplié par 3€ (exemple : 3 mètres X 3€ = 9€)

Si le nom du chèque est différent du nom de l'entreprise, le noter sur le chèque ET le bulletin d'inscription.

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- ✓ Extrait du registre du commerce ou des métiers (de moins de 3 mois)
- ✓ Assurance responsabilité civile **professionnelle** à jour
- ✓ Chèque de réservation équivalent à 3€ par mètre linéaire souhaité à l'ordre « trésor public »

**La commune se donne le droit de refuser quiconque ne remplira pas les conditions préétablies.**

*Dossier suivi par Judith METZINGER  
Associations – Festivités  
[animation@shb30.com](mailto:animation@shb30.com)*

